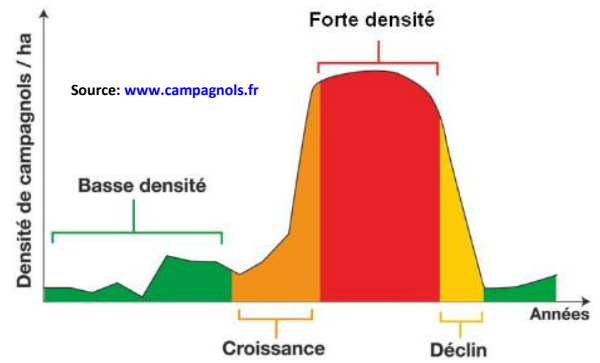


## Régénération des prairies suite aux dégâts de campagnols terrestres

Comme en 2011 et 2012, l'hiver 2017-2018 a vu les campagnols terrestres provoquer des dégâts considérables, surtout en zones précoces (de démarrage). Dans certaines prairies, il y avait à l'automne plus de 500 campagnols à l'hectare. Les populations sont certes plus faibles ce printemps, mais les dégâts sont conséquents. Trois dangers guettent: rendement plus faible, fourrages sales et levée de mauvaises herbes. La situation actuelle (voir aussi [bulletin phytosanitaire no. 1 du 24 février 2018](#)):

**Zones précoces en forte densité** (Les Bayards, La Tourne, une partie de la Brévine, ...): c'est en automne 2016 qu'une forte croissance est observée. Cette croissance atteint la phase de pullulation au courant de l'été 2017. Mais c'est seulement en automne, après des pluies importantes, que la forte présence du campagnol devient aussi visible en surface. En début 2018, on se trouve en pleine pullulation. Les prairies sont couvertes par plus de  $\frac{3}{4}$  de taupinières; le nombre de campagnols varie entre 200 et 800 individus/ha. Le pic de la pullulation dure généralement 1 an, parfois 2 et son intensité peut varier d'un endroit à l'autre.

**Les autres régions en croissance** (La Chaux-de-Fonds, ...): on constate une augmentation de taupinières, parfois encore mélangées avec celle de la taupe noire. Le campagnol des champs peut aussi être présent. Le gazon est encore intact. Les foyers commencent à se toucher (150 i/ha). Ils restent aussi quelques rares surfaces qui sont peu touchées.



### Bien observer et réfléchir avant d'agir

**La remise en état des prairies commence par un état des lieux.** L'état des lieux concerne à la fois le niveau de dégradation des prairies et l'état d'infestation des campagnols.

Avant d'engager toute démarche de remise en état des prairies, il est indispensable de se situer par rapport au cycle des campagnols. En effet, investir dans un semis coûteux alors que les campagnols sont encore en phase d'augmentation, c'est prendre le risque de devoir tout recommencer quelques mois plus tard.

Dans les prairies touchées, un hersage est nécessaire pour égaliser le terrain et éviter les salissures. Cela vaut également la peine de sursemmer 20 kg/ha de ray-grass anglais (<900 m alt.) à 1 centimètre de profondeur, puis rouler. Pour avoir de bonnes chances, ce sursemis devrait être réalisé le plutôt possible.

Dans les zones de forte densité de campagnols où de nouveaux dégâts sont possibles, la mise en place d'une culture fourragère provisoire est préférable; p.ex.: mélange de courte durée, avoine à faucher en vert, céréales (orge de printemps).

Si, en automne, le déclin n'est pas encore atteint, une culture de triticale en extenso, semée à fin septembre, peut être intéressante.

**Les recommandations suivantes s'adaptent en particulier aux prairies après la pullulation, en phase de déclin (2018 - 2019):**

L'état des lieux est suivi par le *quand* et *comment* d'un éventuel re-semis ou sur-semis et d'une fumure adaptée, afin de compenser une partie des pertes de rendement et éviter des achats de fourrages. Mais avant toute intervention, il faut **classer les parcelles d'après le niveau de dégâts**.

- A) Dégâts faibles : moins de 30 % du gazon détruit
- B) Dégâts moyens : 30 à 50 % du gazon détruit
- C) Dégâts importants : plus de 50 % du gazon détruit

Une bonne partie du gazon existant est souvent recouverte de terre. Dans l'appréciation des dégâts, il faut en tenir compte et déterminer si les graminées restantes sont de bonne ou de mauvaise qualité.

### Quelle intervention selon les dégâts ?

#### A) et B) Dégâts faibles et moyens

Etendre les taupinières sans endommager le gazon, puis, si le sol est très meuble, rouler avec un rouleau lourd non lisse afin de rétablir le contact du gazon avec le sol.

Un apport de **20 à 25 kg de N** favorisera le tallage et la croissance des graminées. Les bonnes prairies se régénèrent rapidement.

Sur une prairie de mauvaise qualité (avant pullulation), on peut pratiquer un sur-semis si les dégâts se situent entre 30 et 50 %.

#### C) Dégâts importants

On optera soit pour un re-semis soit pour un sur-semis:

**Re-semis:** ensemencement après destruction totale de l'ancien gazon. Le re-semis est conseillé seulement si mauvaise composition botanique initiale (forte proportion d'ombellifères, pâturin commun, rumex) et pour une prairie de durée limitée (2-4 ans).

**Sur-semis:** ensemencement complémentaire dans un gazon existant. Il est conseillé où la prairie initiale était de bonne qualité.

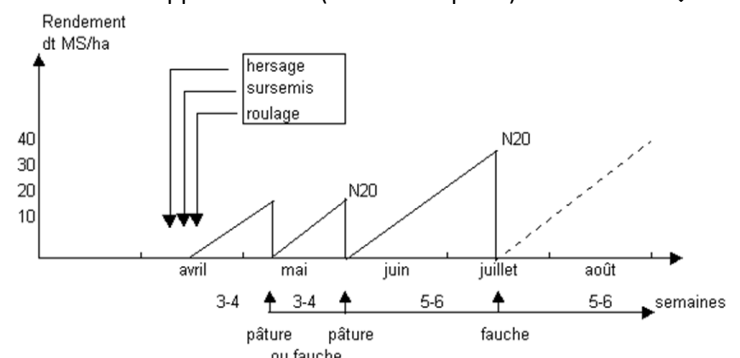
#### Re-semis

Détruire les restes de l'ancien gazon par un travail mécanique ou l'utilisation d'herbicide. Semer un mélange adapté à la région et surtout aux possibilités d'utilisation de l'exploitation (ensilage, fauche en vert, pâture). Des mélanges 2 ou 3 ans ne sont pas conseillés pour une prairie de longue durée. Respecter les doses de semis. Rouler dans tous les cas et épandre éventuellement 20 à 25 kg de N au semis ou à la levée.

Surveiller ensuite la levée des mauvaises herbes (spécialement le rumex). Traiter si nécessaire (c'est souvent le cas) avec un MCPB au stade 2-3 vraies feuilles du trèfle. Voir fiche technique GC 17.31.

#### Sur-semis :

Egaliser le sol puis semer un mélange de longue durée (si possible en lignes, avec un semoir spécial) et rouler. Pour assurer la réussite du sur-semis, il faut impérativement limiter la concurrence du vieux gazon **en renonçant à l'apport d'azote** et en effectuant une ou deux utilisations (fauche ou pâture) le plus tôt possible, à 3-4 semaines d'intervalle. Après la deuxième utilisation, on pourra effectuer un apport d'azote (minéral ou purin). Voir schéma ↓





Photos: Chats des Ponts-de-Martels (4.4.2018)

### Choix du mélange

Choisir toujours un mélange de longue durée graminées et trèfle blanc (avec label ADCF de couleur bleue) ou un mélange spécial sursemis. Voir aussi fiche ADCF 9.29 (mars 2018).

Mélanges **avec** ray-grass anglais (zones favorables, jusqu'à 900 m environ) :

- Standard 430 : mélanges passe-partout
- Standard 440 (sans dactyle) : convient à la pâture, ne supporte pas trop le sec

Mélanges **sans** ray-grass (zones plus difficiles) :

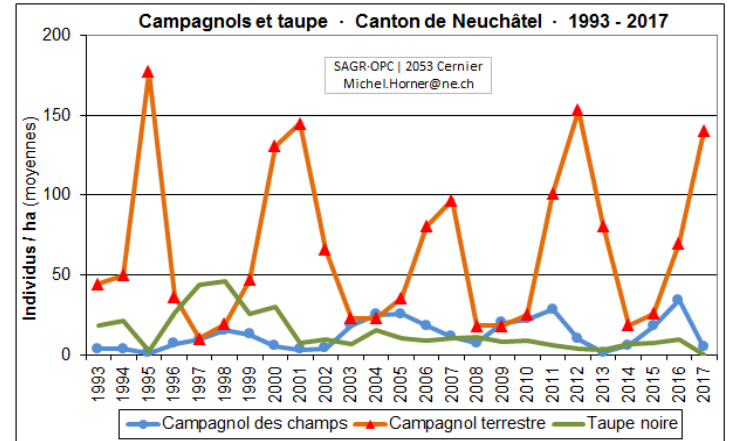
- Standard **431** (avec dactyle et avoine jaunâtre) : très bon mélange dans nos conditions. Supporte bien le sec et les sols frais.
- Standard **444** (avec vulpin) : pour zones très fraîches et **humides** (envers, marais).



Photo: Y.-D. Varennes

Les mélanges U (spéciaux sursemis) sont utilisables lorsque les dégâts sont inférieurs à 50 %. Ils ne contiennent que du trèfle blanc et les principales graminées.

**Epoque de semis** : Le semis peut être effectué dès que le terrain le permet. Il ne faut pas craindre le gel.



Graphique: Cycles sur NE entre 1993 et 2017

**Invitation à un après-midi d'information**  
**Campagnols, soins aux prairies, chaulage et séchage**  
 Avec la participation de: CNAV, fenaco, SAGR  
**Jeudi 19 avril 2018 | 13h15 à 16h15**  
 chez P.-A. Benoit | Le Voisinage 3 | 2316 Les Ponts-de-Martel  
*ouvert à tous - verrée à la fin*

Michel Horner

**ne.ch**

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

**Service de l'Agriculture**

**Station phytosanitaire**

Rte de l'Aurore 1 · 2053 Cernier

Tél. 032 889 36 82

[Michel.Horner@ne.ch](mailto:Michel.Horner@ne.ch)

[www.ne.ch/campagnols](http://www.ne.ch/campagnols)

**Spécial campagnols: Rénovation prairies**

Bulletin phytosanitaire no. 4 du 11 avril 2018

**P.P.** CH-2053  
Cernier

Post CH SA